

**DÉCISION MUNICIPALE N°2023\_104**

**OBJET : SERVICE SOCIAL – CONTRAT DE PRESTATION : « UNE JOURNEE EN PAYS DE BRAY », EN DATE DU 24 NOVEMBRE 2023, A INTERVENIR AVEC L’OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE BRAY**

Le Maire de la Commune de Pierrelaye,

**AGISSANT** en vertu de la délibération du Conseil Municipal n°8/2020 en date du 26 mai 2020 publiée et déposée en Sous-Préfecture d’Argenteuil, relative aux délégations de pouvoirs données au Maire par le Conseil Municipal conformément aux articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22 résultant des dispositions de l’article 8 de la Loi du 31 décembre 1970, sur la Gestion Municipale et les Libertés Communales,

**VU** le Budget Communal,

**CONSIDERANT** que dans le cadre de ses activités, le Centre social souhaite proposer à son public senior (40 personnes maximum accompagnateurs compris), une journée comprenant les visites du Musée de la nacre et de la tabletterie, d’une fromagerie bio ainsi qu’un déjeuner, qui se déroulera le vendredi 24 novembre 2023,

**CONSIDERANT** qu’après examen des offres reçues, suite à la consultation lancée, l’offre de l’Office de tourisme du Pays de Bray apparaît comme celle répondant le mieux aux besoins de la Commune ;

**DECIDE**

**Article 1er :**

**Signer** un contrat de prestation avec l’Office de tourisme du Pays de Bray, sis 1 place de l’Abbaye – 60850 SAINT-GERMER-DE FLY.

**Article 2 :**

**S’acquitter** du montant de la prestation établi à **1 906 euros T.T.C** (Mille neuf cent six euros Toutes Taxes Comprises) ; et le **verser** par mandat administratif, sur présentation, via le Portail Chorus Pro, de factures et d’un Relevé d’Identité Bancaire ou Postal selon les modalités suivantes :

- Un acompte de 30% à la signature du devis soit 571.80 euros T.T.C
- Le solde à l’issue de la prestation soit 1 334.2 euros T.T.C

**Article 3 :**

**Préciser** que les crédits nécessaires seront prélevés sur l’article DAS61/6042 du Budget Communal.

**Article 4 :**

**Adresser** la présente décision à Monsieur le Préfet du Val d’Oise pour accomplissement du contrôle de la légalité et l’**inscrire** aux registres des décisions.

Transmis en Préfecture le : 19/09/2023

Publié(e) le : 19/09/2023

Exécutoire le : 19/09/2023

Fait à PIERRELAYE, le 18/09/2023

Le Maire,



Michel VALLADE





**OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL  
DU PAYS DE BRAY**

1 Place de l'Abbaye 60850 SAINT GERMER DE FLY  
Tél : 03 44 82 62 74  
[contact@ot-paysdebray.fr](mailto:contact@ot-paysdebray.fr)  
[www.ot-paysdebray.fr](http://www.ot-paysdebray.fr)

<b>Délai de réponse :</b>	<b>Référence dossier :</b>
<b>13/10/2023</b>	<b>S00067</b>

Interlocuteur service groupe :  
**Élise GAZEL – [egazel@cc-paysdebray.fr](mailto:egazel@cc-paysdebray.fr)**

**CONTRAT GROUPES – FORMULAIRE DE RÉSERVATION**  
**Circuits & visites guidées**

Afin de prendre en compte votre réservation, veuillez compléter les informations ci-dessous.  
Sans réponse de votre part dans les délais, ce contrat sera automatiquement annulé.

À noter :

- Un **acompte de 30%** est demandé à la réservation (les collectivités peuvent régler par mandat administratif).
- Le **nombre définitif de participants** est à nous communiquer **8 jours avant la sortie**. Toute modification d'effectif est à signaler et à soumettre dans les délais à l'Office de tourisme (sous réserve d'acceptation). N'oubliez pas d'inclure votre chauffeur dans le chiffre communiqué.
- La facture est envoyée sous un mois après la sortie, pour le règlement du solde.
- L'accès aux visites guidées et aux offres de restauration se fait dans le respect du protocole sanitaire en vigueur à la date de la visite (masque, désinfection des mains, présentation du passe sanitaire/vaccinal...).

<b>COORDONNÉES</b>	Nom du groupe :	Centre Social de Pierrelaye	
	Nom du contact :	M. Eric PENNEHOAT	
	Adresse :	Mairie de Pierrelaye - Centre social 42 bis rue Victor Hugo - 95480 Pierrelaye	
	Téléphone :	01.34.32.41.90	
	E-mail :	<a href="mailto:ccas@ville-pierrelaye.fr">ccas@ville-pierrelaye.fr</a>	
	Si la facture doit être envoyée à une autre adresse :		
<b>COMPOSITION DU GROUPE</b>	<u>NOMBRE DE PARTICIPANTS ESTIMÉS</u>		<u>MOYEN DE TRANSPORT</u>
	Adultes et séniors	40	<input checked="" type="checkbox"/> Autocar
	Enfants		<input type="checkbox"/> Véhicules personnels
	Chauffeur de car		<input type="checkbox"/> Autres

**Le prix mentionné comprend :** les entrées sur les sites, les visites guidées, la dégustation.

**Le prix mentionné ne comprend pas :** le transport, les suppléments éventuels, les assurances, les dépenses personnelles, l'accompagnement à la journée.

Office de tourisme Intercommunal du Pays de Bray, 1 place de l'Abbaye - 60850 Saint Germer de Fly – Représenté par Monsieur Jean-Michel DUDA, Président ou Madame Eloïse BERTOGLI, Directrice. L'OTIPB a été immatriculé au registre du commerce de voyages et de séjours sous le numéro IM060120015. La garantie financière est apportée par l'assurance Groupama sous le numéro 05069087M/1021 – N° SIRET : 246 000 913 000 52 – code 8411Z.



Date du circuit /Visite : **vendredi 24 novembre 2023**

HORAIRES	DESCRIPTION		
9h30	Visite guidée du musée de la Nacre et de la Tableterie à Méru		
12h30	Déjeuner au restaurant l'Auberge de l'Abbaye		
15h00	Visite de la fromagerie Jean-Marie Baudoïn et dégustation de produits de la ferme.		
Nb de personnes (non définitif) :	40	<b>TOTAL PAR PERSONNE :</b>	<b>47.65 €</b>
		<b>DONT FRAIS DE DOSSIER :</b>	<b>10.00 €</b>

Participants minimum : 10 / Participants maximum = 50

Pour les repas, choisir un **menu unique pour l'ensemble des participants**, sauf régimes alimentaires spécifiques à nous signaler avant la sortie. Le chauffeur dispose du même menu que le groupe. Menus susceptibles de modifications selon la saison et les approvisionnements.

**Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente et de réservation de l'Office de tourisme et les accepte.**

La réservation ne sera effective qu'après réception du présent contrat dûment signé, accompagné du versement d'un acompte de 30 % du montant de la sortie qui s'élève à : **571.80 €**

- Je joins un **chèque** d'acompte (ordre Office de tourisme du Pays de Bray)
- Je règle l'acompte par **virement bancaire**
- Je règle l'acompte par **mandat administratif**. Merci de nous transmettre un bon de commande signé ainsi que les informations liées au compte Chorus Pro.

**J'autorise l'Office de tourisme intercommunal du Pays de Bray à utiliser mes coordonnées (e-mail), à des fins d'information et de prospection (newsletters) concernant les sorties groupes et les nouveautés.**

Les informations recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement informatisé par l'Office de tourisme intercommunal du Pays de Bray pour l'envoi d'informations et de newsletters. Le président de la Communauté de communes du Pays de Bray a désigné l'ADICO sis à Beauvais (60000), 5 rue Jean Monnet en qualité de déléguée à la protection des données. Le traitement est nécessaire au respect de l'exécution d'un contrat auquel le CCAS de Pierrelaye est soumis(e), S00067. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : l'Office de tourisme Intercommunal du Pays de Bray, Oise tourisme.

Les données sont conservées pendant 5 ans. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier ou exercer votre droit à la limitation du traitement ainsi que votre droit à la portabilité de ces données. Le droit d'opposition ne s'applique pas à l'exécution contrat.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données ou le service chargé de l'exercice de ces droits à l'adresse suivante : [contact@cc-paysdebray.fr](mailto:contact@cc-paysdebray.fr). Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

**La signature entraîne l'entière acceptation des conditions de ventes**

Fait à : Pierrelaye Le : 18/09/2023

Cachet et signature précédés de la mention « lu et approuvé »



« lu et Approuvé »  
M. Vallade  
Maire  
*[Signature]*



Office de tourisme du Pays de Bray  
1 place de l'Abbaye - 60850 Saint-Germer-de-Fly  
+33 (0)3 44 82 62 74  
Contact groupes : egazel@cc-paysdebray.fr

Mairie de Pierrelaye - Centre social  
42 bis rue Victor Hugo  
95480 Pierrelaye  
France

## Devis N° S00067

Date du devis : 02/08/2023      Echéance: 30/09/2023      Vendeur : Elise Gazel      Personnes : 40      Arrivée : 24/11/2023

Description	Prix		
	Quantité	unitaire	Taxes Prix Total
<b>Votre journée</b>			
9h30 : Visite guidée du musée de la Nacre et de la tabletterie. Durée 2h. Le musée abrité dans une usine réhabilitée conserve et met en scène un artisanat local. Les métiers de boutonnièr et de tabletier, porteurs d'une tradition multiséculaire du travail de la nacre et de matières semi-précieuses vous y seront exposés par les guides démonstrateurs. Vous découvrirez avec eux la fabrication d'un bouton de nacre dans un atelier de boutonnièr fidèlement reconstitué et activé par une machine à vapeur. Une visite aussi surprenante que passionnante !	40,00	5,40	216,00 €
	Unités		
12h30 : Déjeuner au restaurant l'Auberge de l'Abbaye à Saint-Germer-de-Fly. En formule simple : apéritif, entrée, plat, dessert, 1/4 de vin, eau et café. Menu unique pour le groupe, à choisir dans les propositions.	40,00	30,00	1 200,00 €
	Unités		
15h : Visite et dégustation à la fromagerie Jean-Marie Beaudoin : Jean-Marie vous accueille dans sa ferme pour vous faire découvrir son savoir-faire et sa passion. La dégustation de fromages bio, cidre et jus de pomme ponctuera d'une touche salée votre journée en Pays de Bray.	40,00	12,00	480,00 €
	Unités		
			<b>Subtotal Votre journée 1 896,00 €</b>
<b>Frais de dossier</b>			
Frais de gestion du dossier commercial pour l'Office de tourisme du Pays de Bray.	1,00	10,00	10,00 €
	Unités		
			<b>Subtotal Frais de dossier 10,00 €</b>
	<b>Total</b>		<b>1 906,00 €</b>
	<b>Montant par personne</b>		<b>47,65 €</b>

Gratuité(s) chauffeur(s). Gratuité accompagnant par tranche de 35 payants, déduite sur la facture de solde.

Un acompte de 30% est demandé à la signature du devis, soit un montant de 571.80€.

La signature du devis entraîne l'acceptation des conditions de vente (lien ci-contre) : <https://bit.ly/CPVPaysdeBray2023>

Pierrelaye, le 12/09/2023

Le Maire-Adjoint  
Délégué aux Affaires Sociales



Page : 1 sur 1

Jean-Claude CHEVRIER